



LES
VERSANTS D'AIME

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

1002 avenue de Tarentaise
BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Tél : 04 79 55 40 27

contact@versantsdairme.fr

Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20260408-DEL2026-043-DE
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

WWW.versantsdairme.fr

AIME-LA-PLAGNE LANDRY LA PLAGNE TARENTAISE PEISEY-NANCROIX

N° 2026-043

ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME

L'an deux mil vingt-six le 08 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le premier avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Lucien SPIGARELLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, COUNIL Rémy, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BOIRARD Brigitte (donne pouvoir à M. Thierry MARCHAND-MAILLET), COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à M. Pierre OUGIER).
M. Hervé CHENU (donne pouvoir à M. Davis AUBONNET)

En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	dont pouvoir : 4
------------------	---------------	-------------	------------------

Date de publication : 10 avril 2026 au 10 juin 2026

Le Président explique que selon les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Bureau de la Communauté de Communes est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-président(s) et le cas échéant d'autres membres.

Il rappelle la délibération n°2026-037 prise en séance par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de désigner d'autres membres du Bureau, et de fixer leur nombre à 3.

Il invite le Conseil Communautaire à élire le 3^{ème} membre du Bureau et à la demande de la totalité des membres présents, le vote a lieu à main levée. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. La majorité est appréciée par rapport au nombre de suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de conseillers présents avec voix délibératives n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 23
- nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
Benoit RICHERMOZ	23	Vingt-trois

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu la délibération n°2026-037 prise en séance ce jour ;

Vu le procès-verbal de l'élection, annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat du scrutin ;

PROCLAME Benoit RICHERMOZ membre du Bureau de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime et le DÉCLARE installé.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 08 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Lucien SPIGARELLI

Le Président,
Rémy COUNIL

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX